

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 13 (1909)

Artikel: La vie alpicole des Bagnards
Autor: Gabbud, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour terminer, je prierai mes lecteurs de bien vouloir excuser la forme par trop libre, le ton trivial, grossier et parfois brutal de quelques-uns de ces dictons et proverbes. Si j'ai cru pouvoir me permettre de les recueillir et de les publier, c'est *qu'en patois* de telles crudités de langage sont loin d'avoir la même portée qu'en français; le peuple n'y met pas tant de façons, et ce qui peut sembler une obscénité à nos oreilles plus délicates, n'est en définitive qu'une boutade qui part sans penser à mal et tout naïvement de la bouche de nos paysans. N'oublions pas que pour le folkloriste, il y a là matière à d'intéressantes observations sur le caractère et la tournure d'esprit d'un peuple, et que c'est ici surtout le moment d'appliquer le sage précepte de Rabelais: «rompre l'os et sugcer la substantifique mouelle».

La Vie alpicole des Bagnards

par Maurice Gabbud, de Lourtier (Valais).

On a déjà beaucoup écrit sur la vie et les mœurs de la si caractéristique vallée de Bagnes. Nous croyons néanmoins que l'étude qui va suivre sera lue avec intérêt, parce que les détails de mœurs et de coutumes, les usages et les expressions du cru ont été observés de plus près, par quelqu'un qui, demeurant dans la région même, en a pu mieux que personne saisir le sens intime.

M. R.

I. Choses ovicoles et capricoles.

Sitôt qu'un semblant de verdure sourit sur les ecteaux aux premiers rayons d'un soleil printanier, et bien que le fond de la vallée soit couvert d'une épaisse couche de neige, que les rues du village soient couchées sous le verglas, le paysan bagnard conduit dehors les moutons qu'il a tondus peu de jours auparavant. Ceci s'effectue ordinairement quelques jours avant ou après la Saint-Joseph (19 mars), quand la plupart des Bagnards vigneronns sont descendus à Fully pour les travaux des vignes. La gent ovidée en est encore, même dans les meilleures années, pour un long mois dans un demi-hivernage, car le peu d'herbe nouvelle qu'elle broute avidement au début, est bien insuffisant pour assurer leur entretien journalier, sans compter que de fréquentes *rebuzes*, surtout la période dite des *dzenelou*

(les trois derniers jours de mars et les trois premiers jours d'avril selon la version la plus accréditée parmi la population) viennent condamner nos brebis à des réclusions temporaires, qui durent parfois des semaines entières, et dont les pauvres bêtes sont les premières à payer les frais, car trop souvent leurs propriétaires ont épuisé leurs provisions d'hiver.

Si le beau persiste, par un matin de la première quinzaine d'avril, les *aspirants* chevriers de l'année parcourent le village en soufflant avec force dans leur rustique *cornet*, consistant en une grande corne de bouc dont le bout pointu est tranché à une certaine distance de l'extrémité là où la corne commence à devenir creuse. Après, ils vont s'installer près du four banal sur la place principale de la localité, et y attendent les *chalands*. Ceux-ci ne tardent pas à arriver amenant surtout aux jours de début des boucs, des *éterlo*¹⁾ que le chevrier va conduire en jouant de son cornet, aux escarpements inférieurs de la montagne où les *blettes* (touffes de foin sauvage) ont déjà repris leur couleur verte.

Bientôt, les moutons allant être *échappés*²⁾ d'un jour à l'autre les bergeries, fortes quelquefois de cent têtes et plus s'organisent sous la conduite d'un ou de deux bergers, âgés d'environ quinze ans. Mai arrive et avec lui la bonne saison est réintégrée pour tout de bon. On ne descend plus, le soir, la gent bélante aux écuries du village, mais on la laisse camper à la belle étoile dans quelque *chalet à moutons*³⁾ juché au-dessus des rochers. Parfois sur la fin du printemps certains *fayerou*⁴⁾ enferment leur troupeau au mayen dans un pré pâturé par les vaches et fermé de tous les côtés par une cloison

¹⁾ *Eterlo*, se dit en patois d'un capridé âgé d'un an, non encore fécondé et par extension de tout animal adulte de l'espèce caprine mâle ou femelle sans lait. — ²⁾ *S'échapper* a aussi en patois bagnard le sens d'être en état de pouvoir à ses besoins sans le secours d'autrui. Les moutons *s'échappent* quand l'herbe de l'endroit où ils pâturent est assez abondante pour qu'il ne soit plus nécessaire de leur donner, le soir, un supplément de nourriture. — ³⁾ *Chalet*. Par ce mot on entend à Bagnes, non pas un bâtiment alpestre, mais tout simplement une petite étendue de terrain où les vaches ou génissons campent pendant la nuit. Les endroits qui, dans les communaux de la vallée inférieure, sont choisis par les bergers pour le campement nocturne des moutons sont aussi des *chalets*. — ⁴⁾ *Fayerou* est le nom en dialecte local du berger de moutons. J'emploie fréquemment dans le cours de cette étude ce mot, qui me semble plus expressif que la périphrase française : *berger de moutons*.

à claire-voie. Cet usage a lieu également dans certains alpages et est dirigée dans un but économique : l'utilisation la plus complète possible du fumier des moutons, dont la réputation comme engrais de premier ordre n'est mise en doute par personne. Les moutons ne sont ramenés aux écuries que par des retours extraordinaires de mauvais temps.

Chevriers et *fayerou* à Lourtier s'entendent pour s'offrir aussi une part au milieu de leurs occupations pastorales des réjouissances auxquelles se livre la jeunesse du village, le jour du *patron* (St-Georges, 23 avril). Ils emportent avec eux, en ce grand jour, un poêle, de la graisse, de la farine et des œufs, et à l'aide de tout cela, ces cordons-bleus improvisés se régalent de savoureux beignets. Faut-il le dire, cette habitude ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

La saison du printemps pour les bergers de moutons s'achève à la Saint-Jean (24 juin), époque ordinaire des alpages. Alors les troupeaux de moutons restés ensemble pendant deux mois et plus se disloquent, sont amenés par groupes isolés aux différents alpages où il est permis de constituer une bergerie sous un nouveau pasteur. Nous les retrouverons plus loin.

Les conditions de la vie économique du paysan montagnard ont subi des transformations considérables, dans le dernier quart de siècle seulement. Il s'en est suivi inévitablement une élévation progressive du salaire des bergers. Il y a vingt ou trente ans à peine, l'offre surpassait la demande en ce qui concerne ces derniers, mais aujourd'hui, au lieu de la pléthore d'antan, on souffre d'une pénurie de plus en plus grandissante.

Autrefois, nombreux étaient les bergers de moutons et de chèvres qui se disputaient la garde des troupeaux pour les infimes salaires que voici : le chevrier recevait pour la saison de printemps : un pain de seigle — d'un poids non déterminé, mais pesant ordinairement quatre livres et plus, selon la générosité du *donateur* — par troupeau, c'est-à-dire que chaque particulier était astreint à la même redevance quelque fût le nombre de chèvres donné en garde. En plus, chaque propriétaire donnait au chevrier une *moitié* de pain et ordinairement une moitié de vacherin. C'est ce qu'on appelait, selon les villages, la *marenda* ou le *bokon* (le morceau).

Cette *marenda* rentrait aussi pour une part dans le salaire printanier du *fayerou*, mais ce dernier recevait depuis longtemps déjà, pour la même saison, un modique salaire en argent, généralement trente centimes pour une brebis adulte restée tout le printemps sous sa garde, et 25 centimes seulement pour les *brebis cordières*⁵⁾ et les agneaux qu'on a confié au berger lorsque la saison était déjà assez avancée. En outre, bien des propriétaires se faisaient un devoir d'offrir au *fayerou* le souper (repas du soir) de temps à autre, par pure complaisance.

L'été venu — ou plusieurs quelques semaines auparavant — les paysans font un triage de leurs capridés. Le menu fretin, cabris de l'année, boucs, *éterlos*, vieilles chèvres sans lait vont rejoindre sur les alpages les troupeaux des vaches ou des moutons, ou bien on les amène dans les communaux écartés, dans les solitudes ombreuses et feuillues, loin des sentiers fréquentés par les paysans et les touristes, et l'on va de temps en temps leur distribuer des rations de sel. C'est surtout les plus jeunes cabris que l'on relègue dans ces endroits bas et à demi-cachés, car l'on craint pour ces petites bêtes les nuits glaciales de la haute montagne.

Les chèvres à traire — que beaucoup de gens se gardent de sortir en printemps par un dimanche — que l'on garde souvent *après soi*⁶⁾ en mai et que l'on amène au mayen en même temps que les vaches, rentrent pour la plupart après l'inalpe de ces dernières, dans les chèvreries. Chaque ménage possède au moins une chèvre élevée le plus souvent uniquement pour remplacer, pendant la saison d'été, la vache nourricière de la famille. Une chèvre entretient deux, trois personnes et même fréquemment davantage, surtout à Sarreyer et à Lourtier. Dans ce dernier *quartier* on compte encore actuellement environ deux cents chèvres à lait pour une population d'un peu plus de 450 âmes. Dans la vallée inférieure, on élève, proportionnellement à la population, un nombre de

⁵⁾ On appelle *cordière*, une brebis dont le dernier agneau n'est pas encore sevré. Je pense que ce mot est dérivé de *corde*, parce qu'ordinairement une brebis qui a mis bas, est enlevée du troupeau, les paysans la gardent au village avec sa progéniture, et l'amènent aux champs, attachée à un *bout de corde*. — ⁶⁾ *Garder après soi*, se dit d'un animal que le paysan fait paître sur ses propriétés au lieu de le mettre dans une bergerie (Cf. la note précédente).

chèvres de beaucoup moindre, car un certain nombre de ménages entretiennent pendant tout l'été une vache à l'étable, qui dispense ces propriétaires de garder des chèvres⁷⁾.

Durant tout l'été l'occupation du chevrier est la même. Il parcourt avec son troupeau les communaux rocheux, et, de préférence pendant les chaleurs caniculaires, les régions boisées qui ne sont pas *embannisées* par l'administration forestière. Il monte parfois, avec sa troupe vagabonde, jusqu'à la limite des alpages pour les faire redescendre le soir au village, à pas pressés et le pis gonflé de lait, faisant ainsi certains jours, pour le retour seulement, des courses de quatre, cinq kilomètres et même plus. Le chevrier — si le troupeau est par trop considérable il a deux pasteurs au lieu d'un seul — porte chaque jour sur ses vêtements son *havre-sac*, panier de provisions, qui lui servira cas échéant pour sortir d'une impasse (*poteu* en patois) une de ces capricieuses bêtes qui s'y est fourvoyée étourdiment. Parfois, ce sauvetage ne peut se faire que par la présence de deux personnes, l'une pour tenir la corde et l'autre pour descendre à l'aide de cette dernière jusqu'à l'endroit où une ou plusieurs bêtes sont retenues prisonnières, pour les y attacher l'une après l'autre pendant que son compagnon les remonte et pour se hisser lui-même en haut. Un bon chevrier doit connaître toutes ces souricières, qui sont nombreuses dans les communaux escarpés sis en amont de Lourtier, et son plus grand souci sera d'en défendre l'accès, car souvent des gens ont risqué vainement leur vie, en s'efforçant de sauver des chèvres retenues ainsi au milieu d'effrayants précipices.

Le salaire estival du chevrier se composait d'un *pain par chèvre* (au lieu d'un pain par troupeau, en printemps), puis d'une redevance en argent de quinze centimes par tête pour la garde, plus quinze autres pour l'*hébergement*, c'est-à-dire, sur le compte de ceux qui faisaient passer la nuit dans leurs propres étables, au lieu de les laisser dans une écurie choisie par le chevrier qui, à la fin de la « campagne » dispose du fumier qui s'y trouve. Plus tard, ce modeste serviteur public, bien maigrement rétribué, se fit céder la traite du dimanche

⁷⁾ Dans la basse vallée, au Châbles notamment, on n'a plus de chevriers depuis longtemps déjà. La cause en est ici principalement, dans l'extrême exigüité des communaux de cette région, pour la plupart encore interdits au parcours des chèvres.

soir, ou la remplacer chaque fois par une contribution de dix centimes par ceux qui préféreraient disposer ce soir là comme d'habitude du lait de leurs bêtes. Il paraît qu'à Bruson et au Châbles, cette prérogative de la traite du dimanche par le chevrier fut connue plus anciennement qu'à Lourtier.

Si l'automne était favorable, le chevrier faisait pourtant de bonnes affaires, car à la Saint-Michel (28 septembre), huit jours après la désalpe générale des montagnes, de par la tradition le chevrier se rendait avec son troupeau dans son mayen particulier et le lait des chèvres lui appartenait. Il en profitait pour en faire de savoureux *vacherins de chèvres* et du sérac. Cette date du 18 septembre fut de plus en plus avancée dans cette prise de possession et peu à peu on en vint à considérer cette fugue de chevrier comme légitime, même avant la Saint-Maurice, voire la veille des désalpes.

Le chevrier voit en outre son troupeau s'augmenter de la plupart des capridés revenus des alpages à la Saint-Maurice. Mais le grand nombre de ces derniers est relégué dans des régions rocheuses et écartées, au *six*⁸⁾ et on se borne à les surveiller de loin et à les ramener vers la Toussaint; la majeure partie de ce troupeau tombe sous le couteau des bouchers.

Tout dépend de la température, comme je l'ai dit plus haut. Par un automne maussade, la saison chevrière devient déplorable, car les chèvres qui par-dessus tout redoutent la pluie, tarissent de bonne heure et leur garde devient onéreuse au chevrier, qui profiterait du premier léger froid, pour descendre au village avec sa chèvrerie et la licencier au plus vite, s'il ne redoutait de monter la population contre lui et de se voir l'année suivante supplanté par un rival. C'est afin de s'acquérir les bonnes grâces des clients, que les chevriers ne redescendent parfois leur troupeau qu'en décembre, si la température le permet. Au bon vieux temps, chaque propriétaire avait l'habitude de faire cadeau au chevrier d'une *kressin*⁹⁾, si ce dernier l'avait satisfait par un retour tardif au possible, et à Verbier, m'a-t-on assuré, si le chevrier ne se débarrassait de son troupeau qu'après l'avoir gardé au moins

⁸⁾ Le *six* (d'après une graphie usuelle dérivée de *sceax*) ou mieux *si* en patois, signifie rocher. Laisser un animal au *six*, c'est l'envoyer brouter le foin dans les rochers. — ⁹⁾ La *kressin* est un pain fait de farine de froment ou de méteil, non fermentée.

trois jours du mois de décembre, il obtenait cette *kressin* de plein droit.

Rattrapons nos moutons à la Saint-Maurice. Leur tonte faite — on tond deux fois les moutons, en mars et à l'équinoxe d'automne — avec de grands ciseaux appelés *forces* (la tondeuse n'a pas joué de rôle appréciable jusqu'ici dans ce travail) et les premières nuits, qui suivent cette tonte, passées à l'étable, car leur nudité rend les moutons très sensibles au froid — on met pâturer la gent ovidée dans les alpages que les vaches ont quitté; où le plus souvent ceux qui sont préposés à leur garde, ne vont leur rendre visite qu'hebdomadairement.

Peu à peu, la saison avançant, les premiers enneigements des hauteurs alpines chassent les moutons dans le bas de la vallée et occupent les communaux inférieurs, dans certains villages petit à petit les troupeaux de moutons envahissent les prairies tondues par les vaches, jusqu'à ce qu'enfin la neige et la bise, ses sournoises ennemies, forcent le *fayerou* à prendre ses quartiers d'hiver. Au village, ou bien dans quelque *remuintze*, chaque propriétaire ovin enferme pour l'hiver ses moutons qu'il a destinés à l'hivernage.

Aujourd'hui, *chevriers* et *fayerou* de profession se font rares et dans un avenir peu éloigné ils ne seront peut-être plus considérés que comme un souvenir. D'abord dédaigneux des salaires en nature, ils ont obtenu du numéraire pour prix de leurs occupations pastorales. Et à mesure que le métier était délaissé, que les rivaux d'hier l'abandonnaient pour des emplois en même temps plus lucratifs et moins rustiques (un chevrier, en dépit des services qu'il peut rendre, n'est guère considéré que comme une personne de basse condition) la garde du petit bétail devenait plus onéreuse pour le propriétaire. Enfin, malgré des *honoraires* hors de toute comparaison avec les maigres salaires d'antan, un jour vint où l'on ne trouva plus personne qui fût disposé à se charger de cette fonction publique et privée à la fois. Le fait se produisit d'abord dans la vallée inférieure, ensuite dans les villages supérieurs qui s'étaient cru à l'abri de cette disette de bergers. Dans les sections, où la population moutonnaire et caprine est relativement très dense, on a remédié avec plus ou moins de succès à cet état de choses, en fondant des *tours* (chèvrerie et ber-

gerie gardée par chaque propriétaire, à tour de rôle et d'après des statuts ad hoc). Ces *tours* — pour ce qui concerne les moutons — étaient connus d'assez ancienne date, à Lourtier du moins. Dans cette localité, ils entraient en concurrence avec les diverses *bergeries* proprement dites, aujourd'hui disparues. Composaient en ce temps ces *tours*, ce que l'on pourrait appeler l'aristocratie des propriétaires d'ovidés (c'est-à-dire ceux qui hivernaient, bon an mal an, leur vingt à trente moutons, et qui se piquaient de posséder les plus beaux sujets). Les éleveurs de l'espèce ovine sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois, pour une bonne part, conséquence naturelle du manque actuel presque complet de *fayerou* et chevriers.

II. Dans les Mayens.

Mai est déjà assez avancé, quand la végétation permet de mettre les *armailles* (bovidés) au vert. Le fourrage étant épuisé, on les nourrit pendant quelques jours encore à l'étable avec l'herbe verte fournie par la première récolte des prairies artificielles, avant d'effectuer la première sortie. Cette dernière se fait ou plutôt se faisait il y a quelques paires d'années avec une certaine solennité, car la première sortie des vaches est un point de repaire important, dans le calendrier de l'alpicole illettré. Ceux qui croient — il s'en trouve encore — à *l'influence des « planètes »* (signes du zodiaque) consulteront l'almanach pour ne point s'exposer à opérer cette sortie, le jour du *Lion* (auquel cas, les vaches, seraient l'année durant d'une humeur vagabonde et on essaierait vainement de les contenir) ni même au *Mouton*, disent les plus méticuleux (l'influence de ce dernier signe c'est de rendre les bêtes sans force de résistance au rayon du soleil).

Cette sortie ne coïncide pas toujours — quoique la chose ait lieu ordinairement — avec le départ au mayen. Certains particuliers font, avant de monter à celui-ci, pâturer quelques bouts de prés rocailleux sis à proximité du village. Même dans ce cas, cette inauguration ne se fait point un dimanche. Bien des personnes, à l'occasion de la sortie des vaches, ont l'habitude de descendre à l'étable, y prier quelques pater et ave à la lueur d'une chandelle bénite. Avant de l'éteindre, on laisse tomber en forme de croix, quelques gouttes de cire fondue dans le poil de chaque animal, que l'on veut mettre sous la

protection de quelque saint tutélaire. Les uns aspergent aussi leurs bestiaux d'eau bénite en ce même jour. Enfin précédant la sortie, la dernière tâche importante : le remplacement des mauvaises clochettes de l'hiver — les *sonnailles* de la misère — aux sons discordants et aux apparences plus ou moins modestes, par de superbes et sonores sonnettes de Bagnes ou par celles fabriquées à Chamonix, petites et au son gracieux.

Si *l'ambition des reines*, dont je parlerai plus loin, semble avoir perdu de son acuité d'autrefois, par contre, à l'heure qu'il est, nos *gens de vaches* bagnards sont en partie possédés d'une véritable passion, qui semble s'accroître avec le temps; j'appellerai cette maladie : la *sonnaillomanie*. Chacun rivalise de zèle afin d'avoir au mayen et à l'alpage, les vaches les plus sonnaillères. Parfois ces clochettes — véritables *chaudrons*, disent bien des critiques de l'endroit, incommodent les pauvres bêtes qui seraient bien aise de s'en débarrasser, jettant au loin en même temps les magnifiques et larges courroies de cuir (*tsènya* en patois) ornées quelquefois de clous et boutons de différentes formes, qui passent autour du cou des vaches pour retenir les sonnettes. L'on peut se promener en printemps et en été dans le haut de la vallée, sans rencontrer que comme une exception rare, une pièce de bétail à cou nu (abstraction faite des taureaux et de quelques veaux mâles),

Enfin, le troupeau s'ébranle. Chèvres, veaux et génissons accompagnent les vaches aux mayens, où l'on a apporté les approvisionnements et ustensiles nécessaires au ménage nouvellement constitué et à la fabrication du fromage. De pauvres familles qui n'ont pas même une vache et veulent pourtant se procurer quelques vacherins, prennent des *vaches pour le lait*, chez des particuliers, aisés et affairés, et peu secondés au point de n'avoir personne dans la famille qui pût abandonner les travaux agricoles pour se rendre au mayen. Souvent ceux qui prennent des vaches pour le lait — ce qui se pratique aussi pendant l'hiver et en automne — ne possèdent au mayen qu'un domaine assez restreint, bien insuffisant pour y séjourner quinze jours ou trois semaines avec plusieurs pièces de bétail bovin. Pour suppléer à cette insuffisance, ils conduisent les bêtes qu'ils ont en garde dans les communaux dits *avantages* ¹⁰⁾

¹⁰⁾ Parce que le parcours en est interdit au printemps surtout, d'après une vieille coutume de droit local, aux troupeaux de moutons.

et versent le soir venu et le matin avant la sortie, une plus ou moins grande quantité de foin sauvage, fauché dans les escarpements en partie inaccessibles, même au petit bétail, avec la *courte faux* (petite faux sans manche). Presque tout le monde pratique plus ou moins cette manière de faire, car il n'y a guère de paysans de chez nous qui soient, par leurs conditions de fortune, dispensés d'utiliser peu ou prou pour leur bétail bovin, les biens communs à tous les communiens (bourgeois). Du reste si on dédaigne le foin sauvage des rochers (les *blettes*), on en va quand même faucher pour faire son lit au coin de la grange, car la paille est un luxe à peu près inconnu au mayen comme à l'alpage

Cette ancienne prérogative des *avantages*, faite pour les propriétaires bovins, est actuellement bien attaquée et menacée d'être abolie. Jusqu'ici en profitaient non seulement les vaches de tout le monde en général, celles des plus pauvres particuliers plus spécialement, mais aussi les troupeaux de génissons, — à qui peut-être cet usage avait été destiné à l'origine — à Lourtier du moins.

D'une façon presque permanente, sur les hauteurs de la vallée inférieure, dans les *Mayentzes*, communaux réservés au bétail bovin, et souvent dans la haute vallée lorsque les alpages sont déjà surchargés en vaches, les troupeaux de génissons *mojonalleries*¹¹⁾ sont gardés pendant tout l'été dans ces communaux par des bergers spéciaux, organisant leurs troupeaux comme le font en printemps les chevriers et *fayerou*. Un ancien *mojonier*¹¹⁾ de Bruson m'a assuré que dans son village, la saison pastorale pour le gardien de génissons commençait déjà à la fin mai ou au commencement de juin, lorsque les vaches s'en allaient au mayen, et durait jusqu'au jour de la désalpe de Mille, le plus important des alpages de la région de Bruson. A Lourtier, la patrie des *tours*, il s'est passé des années où, même en été, le troupeau de génissons gardés *d'aval*, l'était à tour de rôle par les divers *consorts*. De mémoire d'homme, les salaires des *mojonniers* ont passé d'une *quartanne de blé*¹²⁾ à une paye en numéraire de huit à neuf francs par tête.

¹¹⁾ De *modzon*, mot patois signifiant génisson et *modzonay* berger d'e génissons, génisses d'un an. — ¹²⁾ Ancienne mesure de capacité pour les grains (15 litres).

Après l'inalpe des montagnes les plus tardives, dès les premiers jours de juillet, pendant une période d'environ trois semaines, la plupart des hauts mayens évacués par les troupeaux restent déserts. La plupart des paysans n'y arrivent qu'en août pour y faucher les prés non pâturés en printemps. Entre la fête d'août et (24 août) la Saint-Barthélemy, on couche avec la faux une partie des regains du printemps (herbe poussée dans les prés pâturés en juin et souvent tondus qu'à demi). Les vaches descendues des alpages dans les divers mayens vers la mi-septembre ont vite fait de pâturer le peu d'herbe qui a été épargnée par la faux ou qui a poussé depuis. Communaux et *possessions* (propriétés particulières) sont mis à contribution et dès la fin-septembre, les plus hauts mayens sont abandonnés peu à peu par les troupeaux particuliers, souvent dédoublés.

Vers la mi-octobre, il ne reste plus guère dans les mayens élevés que quelques troupeaux de chèvres et de moutons que ne chasse le plus souvent que la première neige persistante. Sitôt qu'une région a été abandonnée par les troupeaux bovins, les moutons l'envahissent là où la chose fait partie des habitudes traditionnelles et est tolérée par les propriétaires.

L'automne avançant, les bas mayens ou *remuintzes* (ainsi nommés, parce qu'on y amène après l'entière consommation des herbages d'automne, dès novembre, les vaches pour y *manger* les provisions de foin sur place, afin d'éviter l'onéreux transport du fumier depuis un village situé à quelques kilomètres) sont évacués à leur tour et les vaches descendent enfin dans le bas de la vallée, y pâturer les *pâquiers* (troisième récolte crue après le fauchage des regains en septembre) des prairies.

A la Toussaint, les premiers troupeaux sont *mis à la crèche* et on enlève les sonnailles de la bonne saison pour leur substituer de nouveau celles de l'hiver. Les *Lourtierains* sont en général les premiers qui mettent les vaches définitivement à l'étable. Vers la mi-novembre, le nombre des troupeaux de vaches qui sortent encore est réduit à la portion congrue. D'ailleurs le dicton populaire dit bien :

A la Saint-Martin
Les vaches au lien.

Dans les villages supérieurs surtout, le plus grand nombre

des propriétaires amènent, sitôt les *pâquiers* finis, leur troupeau (en totalité ou dans beaucoup de cas les génissons et vaches stériles seulement), dans les *remuintzes* dont j'ai parlé plus haut, de sorte que ces mayens inférieurs sont, au seuil de l'hiver, habités par le monde des *gouverneurs* et reprennent ainsi un regain de vie éphémère avant que tout rentre dans le silence hivernal. Le séjour des vaches dans les mayens, au début de l'hiver, semble avoir perdu de son importance d'autrefois, sauf à Sarreyer où cette habitude s'est toujours conservée aussi générale. On reste même, ici, presque la moitié de l'hiver dans les mayens et les laiteries de village ne s'ouvrent dans ce *quartier* que vers la fin février, longtemps après partout ailleurs dans la commune. Certains particuliers s'en vont consommer leurs provisions de foin du mayen au début du printemps (au lieu d'y aller à l'arrière-automne) et ces provisions épuisées commencent pour leurs troupeaux la saison proprement dite des mayens. Le fourrage récolté sur ces hauteurs ou en été dans les communaux et qui n'est point destiné à être utilisé au mayen, est descendu dans les villages, en partie en été à dos d'homme ou sur les *chargosses*¹³⁾, en partie en hiver sur des luges, ou simplement traîné sur des pistes (*chables*) tracées dans la neige. là où la pente est trop raide pour permettre l'emploi de ces véhicules.

III. L'été dans les montagnes.

La période des départs pour les mayens (mai-juin) coïncide naturellement avec les premières « assemblées des montagnes » qui ont lieu sur la place publique sitôt après les criées du dimanche où elles ont été annoncées. Ces assemblées parfois houleuses — car souvent s'y traitent des questions irritantes et l'urbanité dans la discussion n'est pas toujours la vertu primordiale de nos alpicoles — sont dirigées par le recteur qui les a commandées. Dans la généralité des montagnes, c'est ce dernier avec ses deux adjoints (*reconseillers*) qui a eu soin dès la désalpe de l'été précédent de réengager les membres du personnel de l'exploitation, dont le consortage en est satisfait, ou d'en *marchander* de nouveaux, cas échéant

¹³⁾ Ou *tsergosse*, véhicule moitié chariot, moitié luge, très commun dans la région pour les transports les plus divers. Il a le plus souvent quatre roues, antérieurement il n'en avait que deux à l'avant.

durant l'hiver, aux meilleures conditions possibles. La première des assemblées dont je viens de parler (pour chaque alpage il y en a deux ou trois avant l'inalpe) ne délibère que sur des questions préliminaires. Le recteur fait une consigne provisoire des bêtes que les consorts se proposent d'inalper, fait le compte des pertes sur l'année précédente et des nouveaux venus, afin de savoir si l'on admettra un certain nombre de génissons à la *vétuire* ou s'ils formeront un troupeau séparé, gardé par un berger spécial. On délibère s'il y a lieu de modifier tel ou tel article d'un règlement suranné, si l'on préfère *faire gras* ou bien retirer à la fin de la *campagne* quelques livres de beurre par vache. Quelques jours plus tard ont lieu les *manœuvres* (ordinairement une par vache) ou corvées, pour l'ouverture des sentiers et pour parer sur l'alpage aux premières nécessités. La plupart des consorts alpant sont représentés sur la montagne les jours de corvée, et bien des fois profitant de cette réunion, on y fixe le jour du *vétir*¹⁴⁾ après avoir jugé si l'état de la végétation permet d'y amener bientôt les vaches ou s'il est préférable de laisser ces dernières au mayen pour quelques jours encore.

La vallée de Bagnes compte 23 alpages, dont l'un se nomme *Mille* et un autre *Vingt-huit*, ce qui a fait dire à quelques auteurs distraits que nous avions 1028 alpages.

Trois montagnes : *Charmotannaz*, *Louvie* et la *Marline* appartiennent à la commune qui les loue pour des périodes de six ans habituellement. Les autres alpages sont des montagnes de consorts, c'est-à-dire que les bâtiments et l'outillage qu'ils contiennent, les meubles, sinon le fonds lui-même, appartiennent à des consortages (sociétés par actions) dont chaque membre à l'origine pouvait alper de plein droit une vache par *fouds*. Dans la suite, ce *fonds de vache*, considéré comme unité, a été divisé à l'infini, vendu, échangé, de sorte qu'à l'heure qu'il est, le même particulier possède de minimes fractions de *fonds* dans un grand nombre de montagnes et bien souvent ce même individu n'alpe dans aucune d'elles, mais va *vétir* dans un alpage où quoique n'étant pas *consort* il devient *consort alpant*¹⁶⁾

¹⁴⁾ Les verbes *vétir* et *devétir* signifient en langue vulgaire, inalper et désalper. Ils sont employés substantivement et désignent l'*inalpe* et la *désalpe*.

— ¹⁶⁾ On appelle usuellement consort chaque paysan qui alpe au moins une vache dans une montagne. Bien que n'ayant aucun droit sur les immeu-

quelquefois sans autre prestation, mais ordinairement moyennant le paiement de la *rente*, petite indemnité représentant l'intérêt du fonds occupé. Si ce consort d'adoption contribue pour des réparations majeures, il est dispensé de cet impôt. Depuis de longues années, plus de vingt ou trente ans même, des consorts alpent toujours dans la même montagne, tandis que d'autres, possédés de la manie du changement, n'alpent guère plus de deux ans de suite au même endroit.

Les montagnes de consorts sont soumises au même régime que les autres biens communaux. La caisse bourgeoisiale n'exige de leurs occupants que la *taille*, impôt versé pour chaque pièce de bétail ayant pâture dans les biens communaux. D'ailleurs tout ce qui concerne le mode de jouissance de nos alpages repose sur des habitudes démodées et ne peut être considéré que comme un état passager et provisoire. La question des montagnes a dominé ces dernières années toute la politique locale, et a fait couler entre les communiens bagnards des flots de paroles, sinon des flots d'encre sans avoir abouti à un résultat décisif. Des procès sont nés entre la commune et divers consortages, prétendant être propriétaires absolus de leurs montagnes et non seulement jouissants.

Dans les années ordinaires, la période du vêtir commence dès la Saint-Bernard (15 juin), par les *Grenays* et la *Pierrayre* les alpages plus printaniers. Les consorts de cette dernière n'alpent point le jour de la fête de ce saint. On ne dérogerait pas impunément à cette tradition pieuse; en n'en tenant point compte, des malheurs surviendraient sur l'alpage. Du reste, le fondateur du célèbre monastère alpin est en grande vénération parmi la population bagnarde. Bien des gens mettent leurs bestiaux sous sa protection et ne les amènent point au mayen le jour de sa fête. D'après une vieille légende, pendant deux jours de la semaine (le lundi et le mercredi, je crois) les

bles et le mobilier de l'alpage, il n'en jouit pas moins de privilèges pécuniaires pour l'inalpage de son menu bétail, même sur les *consorts de fonds* qui ne peuvent y alper ce dernier (dans le cas où ils ne vêtiraient point de vaches) que si les consorts de vaches le jugent à propos. Au règlement des comptes, l'excédent des recettes ou des dépenses se répartit entre les consorts de vache, proportionnellement à la quantité de lait des *jours* de mesure ou tant par vache. L'amodiateur des montagnes louées, en sous-loue les *droits* aux particuliers. Le droit est de six vaches.

consorts de la Chaux se garderaient d'alper à leur montagne. Le départ au mayen n'a pas lieu, me dit-on, par un mercredi, chez les gens de Sarreyer.

A quelques jours de distance, les montagnes moyennes sont inalpées à leur tour. Pour la généralité des alpages, cette date se place souvent entre la Saint-Jean (24 juin) et la Saint-Pierre (29 juin), deux jours fériés à Bagnes, à la veille desquels, les enfants et jeunes gens en séjour au mayen, allument des *baux* sur toutes les éminences en vue. Les montagnes les plus tardives, celles situées sur le versant gauche et à une altitude élevée, ne sont occupées qu'après la Saint-Pierre soit aux premiers jours de juillet, sauf dans les années précoces.

De ces dernières on en parle souvent dans les annales alpicoles et on raconte des faits invraisemblables pour quiconque connaît les conditions climatiques de la vallée. C'est en 1865, assure-t-on, qu'on inalpa dans la première quinzaine de juin (Charmotannaz le 12) et qu'à la Saint-Bernard tous les alpages les plus élevés comme les plus inférieurs étaient occupés par les bestiaux. Une tradition courante va plus loin et on se raconte de père en fils, au sein de nos populations pastorales, qu'on fit du fromage à *Charmotannaz*, un des hauts alpages, au mois de mai (serait-ce en 1822, année très précoce?) la même année sans doute que les génissons passaient dans les hauts mayens la nuit à la belle étoile, dès la fin février (chose impossible, disent maints critiques de la contrée). Aujourd'hui, l'expression: *on fera du fromage de mai à Charmotannaz*, signifie: on aura une année précoce.

Si la tradition orale est riche sur le compte des années extraordinaires par leur précocité, elle n'est point muette non plus pour ce qui concerne les années tardives et mauvaises. On parle de montagnes qui ne purent alper, on ne sait à quelle date, que le 10 ou même le 14 juillet. L'été de 1816, le plus mauvais du siècle, paraît-il, vit sept fois les vaches de Charmotannaz descendre dans la vallée inférieure et rentrer dans les plus bas villages. Les troupeaux qui séjournèrent le plus sur les montagnes n'y restèrent guère plus de quarante jours, me racontait dernièrement un vieux maître berger.

Somme toute, la Saint-Jean est l'époque des inalpes. *Ceux* du mayen sont bien aise de se débarrasser de leurs bêtes, les

*rosets*¹⁸⁾ en grande partie mangés, pressés qu'ils sont de redescendre dans la basse vallée pour les gros travaux des fenaïsons. Les jours d'inalpe règne sur les routes une cohue de gens et de bêtes, car ordinairement le même jour on expédie à la montagne, troupeaux de moutons et nombreux capridés. Tous ces bestiaux doivent porter, afin d'éviter au triage de ces animaux à la désalpe, des contestations entre propriétaires, une marque distinctive commune pour tous les animaux (ovidés et capridés) appartenant au même particulier. Cette *distinction*, appelée *marque domestique*, s'obtient en tailladant l'une ou l'autre des oreilles de différentes manières. Les bergers savent à qui appartient tel ou tel mouton en examinant cette *marque*. Pour les jeunes sujets de l'année, d'après le coutumier local sans doute, ce signe doit être imprimé en tout cas avant la Saint-Jean; tout individu surpris, dès cette date, *marquant* des animaux pourrait être de ce chef incriminé comme voleur. En outre de cette marque à l'oreille, certains paysans attachent au cou de leurs moutons un petit morceau de bois (*tassela*) où sont gravées leurs initiales.

Pendant tout le temps des *vétir*, recteurs et commissions sont sur les dents. Le dernier dimanche avant l'inalpe décidée, ils offrent au personnel qui montera à l'alpage un repas plantureux, les *dépens*¹⁹⁾ copieusement arrosés de vin et auxquels assistent un grand nombre de consorts. Au dernier moment, fréquemment il arrive qu'un des bergers engagés *déconge*, parce que peut-être il a trouvé à s'engager ailleurs sous de meilleures conditions, qu'il s'en va en Savoie, dans une montagne où l'on est exempt de *veiller* le soir ou bien tout bonnement parce qu'il a changé d'idée. En toute hâte on doit se mettre en quête d'un remplaçant, tâche qui n'est rien moins que facile en cette saison. Très souvent, les plus jeunes bergers, trop faibles ou trop peu courageux pour résister aux rigueurs inhérentes à la vie d'armailli, désertent et renoncent à leur emploi, dès le second ou troisième jour suivant l'inalpe. Aussitôt le recteur reçoit un *message* (commission) d'en chercher d'autres.

L'inauguration de la saison estivale — le jour d'inalpe —

¹⁸⁾ Les prés rocailleux qu'on pâture habituellement avec les vaches en printemps. — ¹⁹⁾ Jadis, cette fête avait lieu pour certains alpages (Char-motannaz) à Noël ou aux Rois déjà.

revêt une importance considérable, qui s'affaiblit quelque peu à mesure que décroît dans la contrée ce dont on a tant parlé déjà : *l'ambition des reines*. Arrivés au chalet d'Inalpe les troupeaux particuliers, venus en partie depuis très loin, sont gardés séparément par leurs propriétaires respectifs pendant que les bergers, arrivant l'un après l'autre au chalet avec leurs sommaires bagages, dévisageant les bêtes une à une, les anciens saluant de vieilles connaissances (vaches déjà alpées l'année d'avant). Le recteur ou le secrétaire du consortage opère la consigne définitive de toutes les catégories de bestiaux alpins et une commission fait le tour des troupeaux et rogne au couteau les bouts trop saillants de certaines cornes.

Puis enfin, on s'écarte d'entre les vaches et on les livre à elles-mêmes afin qu'elles fassent connaissance. Bientôt c'est partout des duels bovins acharnés. Après quelques quarts d'heure de curieuse anxiété, la reine se fait connaître et applaudir. Souvent, si certaines rivales ont emporté contre la *maître* une ou plusieurs *barres*, cette dernière ne peut point être considérée comme reine définitive. On a vu des alpages changer plusieurs fois de reine durant l'été. Parfois des montagnes restent sans reine parce que les plus fortes batailleuses qui y sont alpées, se *croisent*²⁰⁾ et que pour aucune d'elles on ne peut revendiquer l'honneur de la royauté bovine. On prétend encore, avoir observé des vaches qui n'entraient en lice que quand leurs antagonistes étaient lasses et épuisées par une trop longue lutte, et remportaient ainsi une victoire plus facile.

J'ai dit qu'en général on paraît moins *ambitionnés* qu'autrefois au sujet des reines. On vise plutôt actuellement à des avantages pratiques : les bonnes races laitières sont aussi recherchées que les vaches issues de reine. Pourtant on voit encore des gens qui sacrifient beaucoup à cette passion, car il ne suffit pas qu'une belle vache, pour qu'on puisse espérer pour elle la royauté dans une montagne, ait des prédispositions ataviques favorables, il faut encore qu'elle ait été longtemps à l'avance — si l'on a à redouter de sérieuses rivales — l'objet d'une alimentation spéciale : des fournées de pain ou du blé à

²⁰⁾ Se *croiser*, signifient ici qu'entre plusieurs vaches, aucune d'elles n'a remporté la victoire sur toutes ses rivales. La reine présumée peut être vaincue par une de ses *collègues* qui n'a point trop donné de fil à retordre à plusieurs autres.

foison, etc., que l'on a même vu amener sur l'alpage pour des candidates ayant échoué le jour de l'inalpe, mais dont leur propriétaire espère bientôt enregistrer la revanche. Certaines vaches ont acquis, de par leur valeur guerrière, une renommée qu'envieraient bien des personnalités désireuses de se mettre en évidence. Les exploits du *Passardeau*²¹⁾ et de ses émules, sont des sujets favoris de la conversation entre anciens armaillis. Il faut bien que les bêtes aient communiqué à leurs maîtres pendant la lutte, l'ardeur belliqueuse dont elles sont animées, car on a vu certains consorts rivaux en venir aux mains devant toute une assemblée, surtout si l'un d'eux est accusé ou soupçonné d'avoir voulu favoriser secrètement la victoire de sa bête en furetant autour des combattantes et en manœuvrant l'extrémité de son bâton ferré au moment opportun.

(A suivre).

Miszellen. — Mélanges.

Carifaribotteur.

(v. *Archives* XII, p. 277)

M. Arthur Rossat, professeur à Bâle, veut bien nous écrire qu'il a chanté, lui aussi, à Lausanne, vers 1865—1870: *les pantoufles de madame*, etc. Nous demandions ce qu'était le *carifaribotteur*. Le *Dictionnaire des anciens métiers* de Paris, par Franklin, ne connaît pas cette expression. Mais M. Rossat nous signale que dans Blavignac, l'*Empro genevois*, on trouve à peu près la même bringue que celle que nous citons, avec la forme *canfariboter*. Blavignac ajoute que le verbe *canfariboter* signifie littéralement garnir, orner un vêtement avec des rubans rouges ou d'une autre couleur éclatante. Il n'indique pas autre chose, et ne dit pas d'où il a tiré cette signification, mais cette interprétation est assez vraisemblable. Notons seulement qu'à Lausanne on dit bien *carifaribotter* et non *canfaribotter*. Réd.

²¹⁾ Célèbre vache tachetée d'où son nom, qui devint reine dans toutes les montagnes où elle fut alpée et qui fit beaucoup parler d'elle vers 1835 et 1840.